

PATRIMOINES PILLÉS

Du musée de Tervuren en Belgique au Musée d'art africain de Washington en passant par le Musée du quai Branly à Paris et le Dahlem Museum de Berlin, les pays du Nord possèdent d'innombrables œuvres artistiques et objets artisanaux provenant des États du Sud, notamment du continent noir. Ces trésors culturels et scientifiques, amassés au fil des siècles, sont plus nombreux en Occident que dans les sociétés d'où ils proviennent.

La domination coloniale (Portugal, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Belgique, France, Allemagne...) s'est en effet accompagnée d'un pillage pratiqué par des acteurs tant privés que publics. D'abord intéressés par l'or africain, les Européens remarquent rapidement l'artisanat et les œuvres artistiques ; venus pour les épices et les esclaves, les commerçants repèrent les objets sculptés en ivoire ; les explorateurs, que les compagnies payent pour localiser les gisements de matières

premières, se mettent à collecter les « curiosités », à la mode au XIX^e siècle ; les militaires s'emparent de toutes sortes de butins de guerre ; les missionnaires, qui demandent la destruction des objets païens, les accaparent parfois ; les administrateurs coloniaux envoient une multitude de pièces en métropole...

Soit les populations locales sont contraintes, soit elles n'imaginent pas les conséquences de ce qui va devenir un vaste pillage culturel. Si la valeur artistique de nombre d'objets (qu'ont reconnue Pablo Picasso ou Jean-Paul Sartre) suscite l'intérêt, c'est surtout l'attrait scientifique qui explique l'ampleur de la collecte. Ambivalent, le savoir accumulé par les savants, souvent passionnés, a aussi fourni des armes à la domination. Les musées sont la vitrine promotionnelle de l'impérialisme.

L'importance des collections détenues par les pays du Nord (dont une partie est parfois remi-

Faut-il restituer les butins

Des livres...

Le Scandale des arts premiers. La véritable histoire du musée du quai Branly. – Bernard Dupaigne, *Mille et une nuits*, Paris, 2006. Ancien directeur du laboratoire d'ethnologie du Musée de l'homme, l'auteur met en lumière les enjeux financiers et politiques liés à la création du musée parisien.

La Fin de l'exotisme. Essai d'anthropologie critique. – Alban Bensa, *Anacharsis*, Toulouse, 2006. Série d'essais et d'enquêtes ethnologiques dans lesquels l'auteur réfléchit aux usages scientifiques de la notion de culture.

Crimes de l'histoire et réparations : les réponses du droit et de la justice. – Laurence Boisson de Chazournes, Jean-François Quéguiner et Santiago Villalpando (sous la dir. de), *Bruyant*, Bruxelles, 2005. Réflexion sur les possibilités offertes par le droit international concernant les réparations pour l'esclavage ou la colonisation.

Malaise dans la culture. L'ethnographie, la littérature et l'art au XX^e siècle. – James Clifford, *Editions de l'École nationale supérieure des beaux-arts*, Paris, 1996. Une approche critique de la présentation institutionnelle de l'art tribal en Occident.

... et des sites

Unesco
L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture présente ses programmes en Afrique et la version électronique de *L'histoire générale de l'Afrique*.
www.unesco.org/culture/afrika

Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (Codesria)
Centre de recherche panafricain, le Codesria se penche sur la restitution des biens coloniaux.
www.codesria.org/Links/conferences/acra/Diamitani.pdf

Conseil international des musées (ICOM)
Lié aux Nations unies, l'ICOM a pour but de préserver et de mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel mondial. En ligne, la pétition des directeurs de musée critiquant la restitution des biens coloniaux.
<http://icom.museum/francais.html>

Études coloniales
Cette association créée en 2006 édite une revue en ligne éponyme consacrée aux recherches portant sur l'histoire coloniale et postcoloniale.
<http://etudescoloniales.canalblog.com>

PAR BERNARD MÜLLER *

AU LONG DE SA PREMIÈRE ANNÉE d'existence, le Musée du quai Branly – ou musée des arts et civilisations non occidentales d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques – a connu un véritable succès : un million sept cent mille visiteurs et des centaines de chercheurs s'y sont pressés. Le 20 juin 2006, les festivités entourant son inauguration avaient marqué l'apothéose d'un processus qui, de degrés divers, affecte la plupart des musées d'art et de civilisation non occidentaux des anciennes puissances coloniales. La fête fut belle, les intentions louables, et il fallait se pincer pour ne pas succomber à la tentation de croire à l'idée que la France renouait avec son rôle de messager universel de la paix, à l'aune des principes humanistes dont elle se targue si souvent.

De fait, le passé resurgit dans l'actualité de manière surprenante : alors que la conquête, le travail forcé et l'administration coloniale sont remis à l'ordre du jour par nombre d'associations et de mouvements militants dans le but d'instruire le procès de la colonisation, les objets collectés durant cette période suscitent simultanément un enthousiasme sans précédent.

Accompagnant ce phénomène, les musées occidentaux se refont une beauté. Ce processus affecte à des degrés divers la quasi-totalité des musées en question : alors que depuis 2000 le British Museum consacre de nouveaux espaces aux collections ethnographiques, que le Dahlem Museum de Berlin développe un projet inédit permettant de redécouvrir des collections que la guerre froide avait disséminées, la France inaugure, on l'a vu, le Musée du quai Branly...

On s'attend logiquement à ce que les musées concernés, rénovés et remis à l'heure des pendules du monde d'aujourd'hui, se conçoivent comme un espace de discussion, comme une « zone de contact (1) », se donnant activement les moyens d'un débat qui implique les sociétés dont sont issus les objets conservés, dans l'espoir d'affronter sans complexe le dilemme postcolonial. On s'attend ainsi à ce que la « toilette » à laquelle sont en train de procéder les musées en question invite, dans un monde alarmé par le fantasme du « choc des civilisations (2) », à esquisser une manière nouvelle d'engager le lien qui unit les nations contemporaines, notamment le Nord et le Sud, au-delà de la masarade ethnouristique de la diversité culturelle.

* Chercheur et commissaire d'exposition indépendant. Il coordonne le projet Broken Memory (www.brokenmemory.info) et a publié *La Tradition mise en jeu, une anthropologie du théâtre yoruba*, Aux lieux d'être, La Courneuve, 2006.

La nature des objets conservés par les musées, et notamment le contexte de leur collecte, offre une occasion unique à l'ouverture de ces discussions qui devront donner lieu à des développements concrets et pratiques. Car – faut-il le rappeler ? – la grande majorité des objets conservés par ces musées a été collectée entre 1870 et la première guerre mondiale, période recouvrant aussi celle de la conquête coloniale. Alors qu'en 1880 les Européens ne contrôlaient que 35 % de la superficie de la planète, cette proportion s'élevait à plus de 84,4 % en 1914. Plus important encore : bon nombre d'objets ont été saisis au cours des campagnes militaires. Ils ne parlent donc pas seulement de la culture des Autres, mais aussi d'un chapitre complexe de l'histoire de l'humanité dont ils sont les traces.

Le signal fort de cette volonté de coopération pourrait être la reconnaissance symbolique du caractère aujourd'hui problématique de la présence de butins des guerres coloniales dans les collections des musées des anciennes métropoles.

La rétrocession, présentée de manière polémique, mérite un traitement raisonné

CES BUTINS DEMEURENT VIVANTS dans la mémoire des peuples jadis colonisés, comme en témoigne la créativité notamment artistique à laquelle ils donnent lieu encore aujourd'hui. Et il coule de source que les sociétés qui ont fabriqué ces objets souhaitent y avoir accès, de manière à redécouvrir leur propre histoire. Le préambule de la résolution 42-7 votée par l'Organisation des Nations unies (ONU) en 1987 précise justement : « Le retour des biens culturels de valeur spirituelle et culturelle fondamentale à leur pays d'origine est d'une importance capitale pour les peuples concernés en vue de constituer des collections représentatives de leur patrimoine culturel (3). »

Conscientes du caractère explosif de la problématique, des initiatives se font jour ; la chape de plomb commence à se soulever. Timidement, mais certainement, les mêmes musées qui ont signé la « Déclaration sur l'importance et la valeur des musées universels » organisent des rencontres, colloques, expositions qui permettront progressivement de dessiner les contours du différend.

Il paraît de plus en plus urgent d'aborder la question de la propriété des biens culturels déte-

nus par les musées du Nord et la question épineuse de la restitution. M. Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, affirmait ainsi que « la question de la restitution, souvent présentée de manière polémique, mérite un traitement raisonné, comme le souhaite d'ailleurs la résolution "retour ou restitution des biens culturels à leur pays d'origine", adoptée par l'ONU, en décembre 2002 (4). »

En Afrique, le mouvement œuvrant en faveur de la réparation et de la restitution des biens culturels spoliés s'est développé à la fin des années 1980. Il a ensuite été relancé au début des années 1990, quand l'Organisation de l'unité africaine (OUA) adopta le principe de « réparation », notamment sous forme d'indemnités, pour l'esclavage et le colonialisme. Au cours du sommet de 1992, les chefs d'État africains créent un groupe d'experts, chargé d'étudier la question, coprésidé par Moshhood Abiola (5) et l'ancien directeur général de l'Unesco, M. Amadou Mahtar M'Bow. Cette initiative débouche en avril 1993 sur la proclamation d'Abuja. Celle-ci se résume « à la "dette morale" et à la "dette compensatoire" dues à l'Afrique par les pays engagés dans la traite négrière, le colonialisme et le néocolonialisme. Elle exige le retour des "biens spoliés" et des trésors traditionnels (...). Pleinement convaincue que les dommages subis par les peuples africains ne sont pas une "affaire du passé" (...). Convaincue que de nombreux pillages, vols et appropriations ont été perpétrés sur les peuples africains, la proclamation en appelle à ceux qui sont en possession de ces biens spoliés de les restituer à leur propriétaires légitimes. [La proclamation] en appelle à la communauté internationale pour que soit reconnue la dette morale sans précédent qui est due aux peuples africains (6). »

La question de la restitution des biens culturels africains a en outre été inscrite au plan stratégique de la commission de l'Union africaine pour 2004-2007. Depuis les années 1980, les demandes de restitution connaissent une croissance importante. Et il semble raisonnable de pronostiquer qu'elles augmenteront parallèlement à la visibilité gagnée dans les musées. On se souvient que le Nigeria demande depuis vingt ans la restitution par le Royaume-Uni des centaines de plaques en bronze évoquant l'histoire du royaume d'Edo (Nigeria

(1) James Clifford, *Routes: Travel and Translation in the Late Twentieth Century*, Harvard University Press, Cambridge, 1997.

(2) Samuel Huntington, *Le Choc des civilisations*, Odile Jacob, Paris, 2000.

(3) ONU, résolution 42-7 : « Retour ou restitution des biens culturels à leur pays d'origine », 42^e session, 21 septembre-21 décembre 1987, communiqué de presse GA-5612 du 29 janvier 1988.

(4) Actes du colloque organisé au Sénat le 28 mars 2003, www.senat.fr/trap/02-361/02-3612.html#toc2

(5) Moshhood Abiola fut l'épouse du président du Nigeria, qu'il dirigea du 6 au 31 juillet 1993.

(6) www.awrrc.org/the-acra-declaration.php

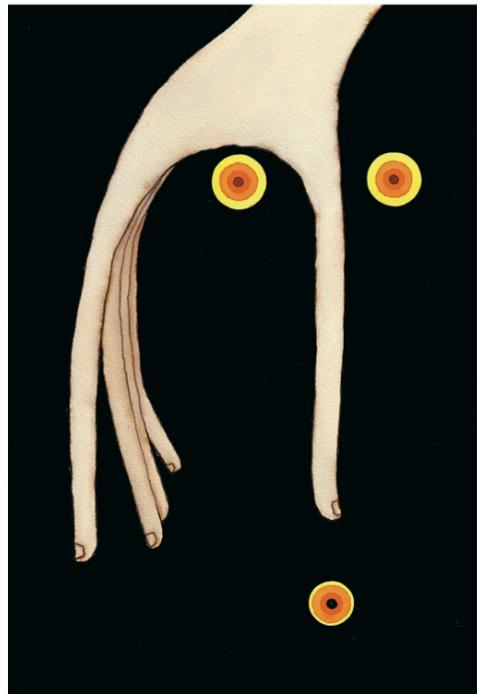
sée faute de place ou d'intérêt, comme au Musée du quai Branly) ainsi que leur lien avec la domination coloniale suscitent un débat sur leur éventuelle restitution. Les Nations unies et l'Union africaine reconnaissent ainsi l'« importance capitale » du retour des objets pour les sociétés pillées. Le rapatriement de certaines œuvres est expressément demandé par des Etats ou associations, au Bénin et au Nigeria, mais aussi au Mexique et en Chine.

Les réclamations, légitimes, des pays concernés soulèvent cependant plusieurs interrogations. Que faut-il réclamer ? Tout ou une partie seulement des objets ? Un inventaire paraît nécessaire, mais aussi une réflexion sur la « globalisation culturelle ». Tout en reconnaissant la légitimité des demandes, les directeurs de grands musées occidentaux font remarquer le rôle que jouent leurs institutions dans la promotion du patrimoine culturel des pays du Sud ainsi que dans le partage mondial des savoirs. Ils prennent l'exemple de l'art grec, dont l'influence est en grande partie due aux politiques des Etats occidentaux. C'est la lutte contre le trafic actuel des objets qui devrait,

sous-entendent-ils, retenir l'attention. Le départ de certaines œuvres constituerait aussi un « manque à gagner » important pour certains musées.

Autre interrogation... A qui faut-il remettre les objets ? Leurs propriétaires ne sont plus identifiables, et les Etats concernés, souvent pauvres, ne disposent pas toujours des moyens d'entretenir et d'exposer des collections. Récemment, plusieurs musées africains ont été cambriolés, notamment au Nigeria, et des pièces rares ont disparu, qu'on retrouvera certainement sur le florissant marché mondial de l'art africain. D'aucuns s'inquiètent aussi du cadeau que la restitution représenterait pour certaines élites africaines corrompues... En réponse, M. Bouréma Diamitani, directeur du Programme des musées de l'Afrique de l'Ouest (WAMP), suggère une coopération entre musées du Nord et du Sud avec un parrainage international.

Chercheur et commissaire d'exposition, Bernard Müller répond aux objections avancées pour retarder ou refuser le retour des œuvres dans leurs pays d'origine.



DESSINS DE SELÇUK

des expéditions coloniales ?

actuel) saisies durant l'expédition punitive de 1897. L'Éthiopie réclame au même pays les objets saisis en 1868 durant le siège de Magdala. Les descendants de Béhanzin, « dernier » roi d'Abomey (République du Bénin) renversé par les Français en 1892, demandent, par l'intermédiaire d'une question écrite au gouvernement formulée le 18 novembre 2005 par la députée française Christiane Taubira, la restitution du trésor royal, aujourd'hui conservé au Musée du quai Branly.

Plusieurs objets,
tel le sceau du dey d'Alger,
ont déjà été rendus
à leur pays d'origine

UNE ASSOCIATION INTERNATIONALE réclame à l'Autriche le retour de la couronne du roi aztèque Moctezuma (Mexique), emportée par les soldats de Hernán Cortés en 1519 et aujourd'hui conservée au Museum für Völkerkunde de Vienne. L'Égypte exige de l'Allemagne le retour du buste de Néfertiti. La Chine demande le retour des objets pillés durant le sac du Palais d'été opéré conjointement par les troupes anglaises et françaises, durant la seconde guerre de l'opium, en 1860. La Corée du Sud réclame la restitution des deux cent quatre-vingt-dix-sept volumes de manuscrits saisis en 1866 par les militaires français au sein d'archives royales, aujourd'hui déposés à la Bibliothèque nationale de France. Dans les décennies d'un autre empire, le Japon doit aussi faire face à de nombreuses requêtes émises par les gouvernements de ses anciennes colonies, dont la Corée. Tokyo a ainsi restitué en 2005 à la Corée du Nord, via la Corée du Sud, le « monument à la grande victoire » de Bukgan emporté par les Japonais lors de la guerre russo-japonaise de 1905 dans la péninsule.

Malgré la complexité juridique qui accompagne le transfert d'un objet inaliénable d'un patrimoine à un autre, la restitution est possible. Elle s'est déjà produite à plusieurs reprises et certains objets de la polémique ont connu le chemin du « retour ». Le sceau du dey d'Alger saisi par l'armée française, au cours de la prise d'Alger en 1830, est donné au président Abdelaziz Bouteflika par M. Jacques Chirac le 2 mars 2003. Dès 1954 est retourné en Tanzanie le crâne du sultan Mkwaka, qui tint tête à un bataillon de l'armée allemande, et qui fut rapportée comme trophée en 1898 : le traité de Versailles de 1918 prévoyait sa restitution. Une partie du trésor de l'île de Lombok, sur laquelle régnaient les familles princières de Bali, saisi en 1893, a été restitué à l'Indonésie par les Pays-Bas en 1977.

La réponse des musées occidentaux à la multiplication des demandes est toutefois sans équivoque. La « Déclaration sur l'importance et la valeur des musées universels », rédigée en décembre 2002 et signée par dix-neuf directeurs de quelques-uns des principaux musées du monde (notamment le British Museum, le Louvre, le Metropolitan Museum of Art de New York, le Prado de Madrid, le Rijksmuseum d'Amsterdam, l'Hermitage à Saint-Petersbourg), est éditée. Les signataires vont même jusqu'à ne mettre l'accent que sur « la nature essentiellement destructrice de la restitution des objets », en rajoutant ensuite que « les musées sont les agents du développement culturel, dont la mission est d'encourager la production de la connaissance en entretenant un processus permanent de réinterprétation. Ils ne sont pas seulement au service des citoyens d'une nation, mais au service des peuples de toutes les nations ». Il s'agit d'affirmer l'irrecevabilité des demandes de restitution en rappelant toutefois la responsabilité qu'appelle le principe d'universalité, d'inspiration humaniste, qui fonde les musées.

Les demandes de restitution trouvent toutefois un écho plus favorable auprès des institutions transnationales. Dès 1907, la convention de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre stipule dans son article 28 qu'« il est interdit de livrer au pillage une ville ou localité même prise d'assaut ». La convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, ratifiée en 1954 toujours à La Haye, à la suite des destructions massives infligées au patrimoine culturel au cours de la seconde guerre mondiale, fut le premier instrument international à vocation universelle qui soit exclusivement axé sur la protection du patrimoine culturel. Plus récemment, le code de déontologie du Conseil international des musées (International Council of Museums, ICOM) comporte une déclaration sans équivoque, dont l'article 6.1 stipule que, « si une nation ou une communauté d'origine demande la restitution d'un objet ou spécimen qui s'avère avoir été exporté ou transféré en violation des principes des conventions internationales et nationales, et qu'il s'avère faire partie du patrimoine culturel ou naturel de ce pays ou de cette communauté, le musée concerné doit, s'il en a la possibilité légale, prendre rapidement les mesures nécessaires pour favoriser son retour (7) ».

Et l'on se demande si la communauté internationale abordera un jour avec la même fermeté les spoliations coloniales que les spoliations des biens culturels juifs (8). Pour cela, il faudrait que soit juridiquement admis que la conquête fut une guerre et non une succession d'expéditions punitives visant à la « pacification ».

Pourquoi alors ne pas rendre ces objets à ceux qui les demandent ? Ce geste aurait certainement un incroyable effet de détente et serait compris comme l'expression d'une authentique

volonté de coopération universelle, véritablement humaniste. La reconnaissance du principe de la restitution s'inscrit dans un processus visant à admettre une évidente responsabilité morale et historique. Il apparaît toutefois que ce travail de mémoire ne doit pas se contenter de feindre une repentance de bon ton, mais impliquer activement tous les acteurs de l'exploitation coloniale. Par ailleurs, s'il est impossible de nier la légitimité morale des demandes de restitution des prises de guerre, le fait que « le colonialisme fut une perversion qui s'est parée des oripeaux des Lumières pour justifier ses conquêtes (9) » n'étant en effet plus à démontrer, les mouvements qui s'en font aujourd'hui les porte-parole sont-ils pour autant habilités à jouer ce rôle ?

Pour faire sens, le retour sur le passé que permet le débat sur la restitution des butins ne doit pas seulement venir des pays occidentaux, mais aussi des relais locaux de la mécanique d'exploitation coloniale, dont les avatars sont bien souvent à la tête de dictatures d'aujourd'hui... Il serait donc déplacé de formuler des excuses ou de restituer des butins à des dirigeants d'Etats sanguinaires et obscurantistes !

Des commissions internationales pourraient étudier tous les contentieux au cas par cas

LES DERNIERS ne sont pas représentatifs des populations, cela ne remet pas en question la légitimité des demandes. Dès lors, que faire ? Comment sortir de ce double lien, sinon en affirmant l'universalité de ce patrimoine ? Ne faudrait-il pas inscrire les objets de la polémique sur la liste du patrimoine universel, de manière que juridiquement ils n'appartiennent plus à personne ? Cette liste serait gérée par des commissions internationales incluant bien évidemment les représentants des mandants, les conservateurs des musées des anciennes colonies et surtout des acteurs de la scène culturelle des pays concernés.

Cette (ou ces) commission(s) devrait alors envisager certaines restitutions au cas par cas, et surtout organiser des expositions itinérantes permettant de faire circuler les objets, à l'instar de la récente exposition « Béhanzin, roi d'Abomey » coorganisée (du 16 décembre 2006 au 16 mars 2007) par le Musée du quai Branly et la fondation Zinsou (10) à Cotonou (République du Bénin), simultanément à la commémoration du centenaire de la mort du souverain. Ou encore l'exposition « Bénin : kings and rituals. Court arts from Nigeria (11) » (du 9 mai au 3 septembre 2007, Museum für Völkerkunde de Vienne),

qui réunit plus de trois cents objets provenant de la cour du roi d'Édo pillée par les Anglais en 1897 et dont on espère qu'elle ira aussi en Afrique. Cette exposition ne tente pas d'éclairer le contexte colonial dans lequel les objets ont été collectés.

Pour atteindre l'objectif d'une véritable « restitution », en l'occurrence symbolique et sous forme de connaissance, ces expositions devront être accompagnées de projets pédagogiques. Cette démarche implique que l'utilité des musées du Sud soit reconnue et accompagnée par des financements adéquats, dont une partie pourrait provenir d'une taxe sur les bénéfices réalisés sur le marché des arts non européens. Elle devra accorder une grande importance à la diffusion des informations inhérentes à l'objet : archives, bases de données, publications, etc., qui restent trop souvent inaccessibles.

Il est fondamental que les jeunes générations du Nord et du Sud accèdent aux fruits de la recherche et de la conservation réalisés par les musées du Nord. Les « musées universels », pour rester crédibles, doivent ainsi se donner véritablement les moyens de la circulation de leurs projets muséographiques. Cette circulation est d'autant plus urgente que l'intérêt des jeunes générations risque de s'évaporer complètement, le vide laissé, dans la mémoire collective, par l'absence de ces objets n'en devenant que plus béant !

L'important est de sortir ces objets de leur engourdissement muséal, de leur carcan autant ethnologique qu'esthétique, en rendant possibles des réappropriations diverses et contradictoires, en encourageant la multitude des angles de vue. Il est essentiel de remettre ces objets en jeu, par le moyen d'un débat constructif reposant davantage sur un esprit de réconciliation que sur le principe moral de la réparation – de manière à éviter que les butins des guerres coloniales et plus largement les objets des Autres ne deviennent des armes d'affrontement, au risque de transformer le « musée universel » en espace de confrontation généralisé.

Il faut, comme l'écrit l'écrivain nigérian Wole Soyinka, « trouver des réponses permettant d'atteindre les trois objectifs incontournables pour qu'un semblant de paix puisse s'installer dans ce XXI^e siècle multiculturel : l'établissement de la Vérité, la Réparation et la Réconciliation (12) »...

BERNARD MÜLLER.

(7) Le code de déontologie a été adopté à l'unanimité par la 15^e assemblée générale de l'ICOM, réunie à Buenos Aires (Argentine), le 4 novembre 1986, modifié par la 20^e Assemblée générale à Barcelone (Espagne) le 6 juillet 2001 et révisé par la 21^e assemblée générale à Seoul (Corée du Sud) le 8 octobre 2004, http://icom.museum/ethics_fr.html#debut

(8) http://icom.museum/spoliation_fr.html#resolution

(9) Tzvetan Todorov, « L'esprit des Lumières a encore beaucoup à faire dans le monde d'aujourd'hui », *Le Monde*, 4 mars 2006.

(10) <http://www.fondation-zinsou.lesorscoursaires.be>

(11) <http://www.ethno-museum.ac.at/en/francess.html>

(12) Wole Soyinka, *The Burden of Memory, the Muse of Forgiveness*, Oxford University Press, 1999.